



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration qu'a faite le Secrétariat général de l'OCI pour exprimer sa solidarité avec la République fédérale de Somalie, qui a été publiée le 4 janvier 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Sidi **Mohamed Laghdaf**



**Annexe à la lettre datée du 9 janvier 2024 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération
islamique exprime sa solidarité avec la République fédérale
de Somalie et souligne qu'il faut respecter la souveraineté
et l'intégrité territoriale du pays**

S'étant engagé à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres conformément à la Charte de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et au droit international, et comme suite à la signature d'un mémorandum d'accord de partenariat et de coopération entre la République fédérale d'Éthiopie et le Somaliland le 1^{er} janvier 2024, le Secrétariat général de l'OCI s'est déclaré opposé à tout acte portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Somalie.

Le Secrétariat général a réaffirmé la solidarité de l'OCI avec la République fédérale de Somalie et souligné qu'il fallait respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays et garantir la sécurité, la paix et la stabilité dans la région.
